

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

ABONNEMENT.
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75
S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. **PAUL CODET**, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne
Chez tous les Libraires français et étrangers.

On s'abonne
Chez tous les Libraires français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Mardi, à cause des fêtes, l'*Echo de l'Ouest* ne paraîtra pas.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

31 MARS 1871.

En face du Jacobinisme qui déborde, plusieurs membres de la Commune refusent de siéger à l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité central rappelle aux gardes nationaux qu'ils ont le droit de révoquer un chef, dès qu'il a perdu leur confiance. On annonce de nouvelles élections pour compléter les cadres. Les deux prisons militaires de la rue Cherche-Midi sont complètement évacuées. Onze cents prisonniers ont été lâchés sur l'ordre de levée d'écrin de la Commune.

Désordre incroyable à l'Hôtel-de-Ville. Les escaliers, les corridors, les cours sont encombrés de gardes nationaux qui fument, boivent, jouent, dorment ou mangent. Il y a des cantines dans chaque coin. Les équipements militaires sont entassés pêle-mêle dans la salle du Trône.

Partout l'émigration continue sur une grande échelle. Les familles retirent leurs enfants des lycées et des institutions.

Entre Paris et Versailles toute communication est interdite.

Des gardes nationaux montent sur la galerie qui longe le fronton du Panthéon. Ils scient les deux bras de la croix et attachent le drapeau rouge à ce qui reste de cet emblème. On prend possession du monument, les compagnies défilent devant le drapeau. Le canon tonne en signe d'allégresse.

SAUMUR

30 MARS.

Chose singulière, avant le vote relatif aux pétitions catholiques, le *Bien public*, journal officieux, parlait avec terreur « des événements qui se préparent. » Aujourd'hui, après le vote, le ciel est redevenu serein, l'alliance de la Prusse et de l'Italie n'est qu'une chimère, l'Italie nous tend les bras,

Victor-Emmanuel sourit à M. Fournier, et la France est satisfaite.

« — Eh bien ! s'il en est ainsi, dit l'*Union*, nous criions haro sur cette politique d'imposture ! C'est en sacrifiant tout à la Prusse, c'est en saluant avec des transports d'enthousiasme ses usurpations scélérates, que l'Empire nous a conduits à la défaite et aux capitulations.

» M. Thiers veut-il suivre la même voie ? S'il rêve d'obtenir l'amitié de l'Italie, et si, dans ce but, il convie les catholiques au silence, il entre dans la voie fatale que l'Empire a suivie jusqu'à Sedan. Que les catholiques de l'Assemblée ne l'oublient pas : leur réserve ne doit pas être une timidité craintive qui ressemblerait à une défection. Leur devoir est d'éviter au pays toute complication extérieure, mais leur droit est de ne pas devenir complices d'une diplomatie qui, après avoir fait tache au blason de la France, nous entraînerait à de nouveaux désastres.

On parle, dit la *Correspondance Clairbois*, d'un certain nombre de propositions constitutionnelles qui s'élaborent à l'heure qu'il est dans les hautes régions gouvernementales, mais qui ne seraient déposées qu'à la rentrée de la Chambre. Quatre ou cinq semaines sont absolument nécessaires pour l'achèvement de ces travaux.

Pendant ce laps de temps, M. Thiers compte mener à bonne fin les négociations qui sont en ce moment entamées avec le cabinet de Berlin, pour faire évacuer le territoire avant le paiement intégral des cinq

milliards. Ce résultat obtenu, il profiterait de l'impression favorable qu'aurait infailliblement produite un succès inespéré pour présenter à la Chambre un ensemble de projets de loi destinés à consolider le régime républicain.

Non-seulement M. Gambetta, mais MM. Jules Favre et Casimir Périer poussent le Président de la République dans cette voie et ont avec lui des entrevues dont le but n'est plus un secret pour personne.

On dit même que M. Gambetta aurait essayé de convaincre M. Thiers, que l'unique obstacle à la fondation de la République est l'Assemblée actuelle et qu'il faut aviser à la dissoudre en recourant à des procédés extra-révolutionnaires.

En conséquence, il aurait proposé au chef de l'Etat de se transporter dans une ville du centre pour proclamer la dissolution. « Des masses de citoyens, » habilement conduites « manifesteraient » en même temps sur tous les points de la France ; la bataille serait gagnée, la République proclamée, et, par une condescendance très-légitime, M. Thiers en serait le président.

Cela se raconte. Un coup d'Etat, doublé d'une insurrection. Qu'un pareil plan soit entré dans le cerveau de M. Gambetta, nous n'en doutons pas ; mais espérer le faire adopter et même écouter par M. Thiers nous semble du dernier grotesque.

Espérons qu'il n'en est pas encore arrivé là.

Ce qui donnerait toutefois une certaine consistance à ces bruits, c'est que le voyage

du citoyen Gambetta dans le Midi semble ajourné. Il le serait à la prière du Président, qui se disposerait, lui aussi, à entreprendre un voyage politique.

Cette entente cordiale est loin d'être rassurante.

« Résistez à M. Thiers, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, faites opposition à ses idées et à ses projets ; aussitôt vous serez accusé de haine, de rancune et d'hostilité systématique ; vous serez un mauvais citoyen, un révolutionnaire, un intrigant, un monarchiste...

» Acceptez et vantez la politique de M. Thiers, la loi Lefranc, la dénonciation du traité de commerce, la réorganisation de l'armée sans le service obligatoire, etc., etc., vous tomberez au rang d'un plat officieux et serez convaincu, par le cri public, de donner tête baissée dans une voie politique qui est absurde, et l'on vous dira que vous n'avez pas le sens commun.

» Comment sortir de là ?
» Approuver, c'est avoir trop de condescendance ; désapprouver, c'est avoir trop d'hostilité.

» M'est avis, ma foi ! qu'il faut faire comme le meunier de la fable :

« Je suis âne, il est vrai, j'en conviens, je l'avoue ;
Mais que dorénavant on me blâme, on me loue,
Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,
J'en veux faire à ma tête. Il le fit, et fit bien. »

Les feuilles les plus exaltées du radicalisme ont sinon pris en bonne part, du

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LA REINE VICTORIA

Son portrait.

Je vais vous entretenir, si vous le permettez, aujourd'hui, de la reine Victoria, qui porte la couronne d'Angleterre et d'Irlande depuis tantôt trente ans.

C'est une grosse et forte femme à la figure enluminée, aux lèvres épaisses, à l'œil morne et terne. Sa tournure ne manque pas d'une certaine distinction, et il y a dans sa voix une sonorité qui annonce l'habitude du commandement et la puissance de l'autorité. Ses gestes sont ce qu'il y a de mieux dans sa personne, parce que, comme toutes les Anglaises, elle en est très-sobre. Il leur manque, cependant, d'être exécutés par des mains plus fines et des doigts plus effilés.

Mais vous n'ignorez pas que les attaches délicates sont très-rare en Angleterre, et que les pieds et les mains de nos grisettes feraient mourir de jalousie la fine fleur de l'aristocratie anglaise.

La reine Victoria a une toilette peu élégante ; elle est presque toujours habillée de noir depuis la mort de son époux. Sa coiffure est ce qu'il y a de plus disgracieux au monde : c'est le bonnet des veuves anglaises, inventé sans doute par des maris jaloux après leur mort. Imaginez-vous un bonnet de nuit, tuyauté, recouvert d'un morceau de laine noire, assez large pour enfouir la tête la plus forte et trop épais pour laisser passer les traits du visage.

Dans les grands jours de réception, qu'on appelle ici les drawing, la reine revêt son grand manteau de cour de velours bleu, frangé d'or.

Sous cet ornement elle paraît mieux. Les tons chauds de sa figure sont atténués par les reflets du vêtement, et pour peu qu'il y ait quelques-uns des bijoux de la couronne dans ses cheveux, on peut se faire illusion sur sa personne. Son air ennuyé, ces jours-là, ne l'embellit pas ; il est juste de dire que rien n'est plus fatigant pour elle que de recevoir cinq à six cents personnes qui passent au pied de son trône, les hommes en saluant et les femmes en lui baisant la main.

La moral est peut-être mieux chez la reine Victoria que le physique ; vous allez en juger.

Elle aime son mari, comme je vous l'ai dit. Elle lui a donné huit enfants. Il y a tantôt douze ans que ce digne prince, fort regretté de toute l'Angleterre, a fini sa tâche ici-bas, et depuis cette époque pas un jour ne s'est écoulé sans voir les pleurs de sa fidèle compagne. Par ses ordres, Londres et toutes les villes de l'Angleterre se peuplent de monuments funéraires à la mémoire du cher défunt, et si l'on juge de la douleur de la reine par l'élégance et la beauté du mausolée qu'elle lui a fait élever à Hyde-Park, tout le monde conviendra qu'elle est immense.

Tout ce qui a appartenu au prince, hommes et bêtes, lui est sacré.

Un certain garde-chasse, nommé Browns, qui accompagnait habituellement le prince Albert dans ses ébats cynégétiques, est devenu l'intime confident de la reine. Il l'accompagne partout, et avec

une telle assiduité, que les mauvaises langues de ce pays-ci n'appellent plus leur souveraine que mistress Browns, ce qui veut dire en français Mme Browns.

Elles prétendent que Sa Majesté, qui croit à la métempsychose, est convaincue que l'âme du prince consort est passée dans le corps de Browns, sans s'occuper de ce qu'est devenue, dans cette affaire, celle de ce brave garde-chasse.

Sur ce point, monsieur, je ne puis vous donner aucun éclaircissement.

Épouse parfaite, comme vous le voyez, la reine Victoria ne passe pas pour avoir été aussi bonne mère.

Il est vrai qu'elle a eu les plus grands soucis pour élever sa famille. L'enfance de tous les princes anglais a été des plus débiles. La santé du dernier prince donne encore aujourd'hui les plus sérieuses inquiétudes, et la femme de Fritz a été plusieurs fois à l'article de la mort.

Le prince de Galles et surtout sa jolie femme, dont je vous entretiendrai une autre fois, paraissent en termes froids avec leur royale mère, et j'ai ouï dire que la princesse Christian, sa seconde fille, ne lui a jamais pardonné de l'avoir contrainte d'épouser son vilain prince. Il est Prussien, comme vous le saviez, divorcé de sa première femme, qui n'a pu vivre avec lui. Plus laid qu'homme du monde, rien ne pouvait séduire en lui ; mais il eut, le fin matois, le bon goût de tant pleurer aux funérailles du prince Albert, que la reine, pour l'en récompenser, ne trouva rien de mieux que de lui donner sa fille. Tout dernièrement, elle vient de marier, contrai-

rement aussi à son goût, la princesse Louise, sa quatrième fille, à l'un de ses sujets, le marquis de Lorne ; mais personne ne pourrait l'en blâmer : la jeune princesse s'était éprise d'un petit clergyman, et la reine s'est empressée de détourner le cours de cette passion naissante sur le terrain du jeune marquis.

Comme souveraine constitutionnelle, Sa Majesté Victoria est le type le plus accompli ; ses fonctions sont, du reste, fort restreintes. Elle ouvre les Chambres une fois par an, et signe les décrets, peu nombreux d'ailleurs, qui ont besoin de sa signature pour avoir force de loi.

Qu'une crise ministérielle arrive, la reine prend pour premier ministre le chef du parti qui triomphe ; celui-ci lui présente ses collègues qu'elle nomme et tout est dit. Elle reçoit aussi les ambassadeurs qui viennent lui présenter leurs lettres de créance ; mais ceci n'est pas chose facile, car il faut savoir où la rencontrer. Un jour elle est au fond de l'Écosse, le lendemain elle sera à l'île de Wight, et les journaux nous apprendront le dimanche suivant que Sa Majesté a entendu le service divin dans le château de Windsor.

Elle se plaît partout, excepté chez elle ; ce qui met en grande colère les boutiquiers de Londres, qui prétendent que son absence continuelle nuit à leur commerce.

C'est en Écosse, au château de Valmoral, où S. M. Victoria demeure le plus longtemps.

(La Liberté.)

moins accepté avec indifférence la loi sur la déportation.

« Hier, dit encore la *Correspondance Clair-bois*, plusieurs députés donnaient à cette attitude une explication que je livre à vos réflexions. Les radicaux ne se montreraient si indifférents, disent-ils, que parce que la transportation leur paraît le moyen sûr pour les condamnés d'obtenir une prompt délivrance. Cette délivrance aurait lieu, en effet, au moyen de navires frétés par l'Internationale, pour croiser le long des côtes de nos colonies pénitenciaires et y prendre en quelque sorte à leur arrivée les principaux condamnés qui seraient ainsi ramenés en Europe.

Le *Journal Officiel* publiera dans quelques jours les conclusions de la commission d'enquête. On racontait à ce sujet, qu'une scène assez vive avait eu lieu entre le maréchal Baraguay-d'Hilliers et M. Bazaine. Le président de la commission aurait vivement reproché à l'ex-commandant de l'armée de Metz d'avoir livré intact à l'ennemi son matériel de guerre, munitions, poudres, chas-sepots et affûts.

Les vieux catholiques de Paris se remuent; ils attendent pour le mois prochain le P. Hyacinthe, et comptent sur l'ex-conférencier de Notre-Dame pour donner du retentissement à leurs prédications. Le local n'est pas encore trouvé. M. Michaud avait d'abord songé au salon de Mars de la rue du Bac, mais des difficultés se sont élevées et ont obligé l'ex-vicaire de la Madeleine de chercher ailleurs.

Malgré les assurances de M. Michaud, le comité ne se compose que d'un nombre fort restreint de laïques, et ressemble, à s'y méprendre, à ce personnel qui accompagnait l'abbé Châtel et l'abbé Auzou. Aussi les ressources pécuniaires de ce singulier comité sont-elles excessivement limitées et ne permettent-elles pas à la nouvelle secte de se donner le luxe d'une église. Pour obvier à cet inconvénient, l'abbé Michaud et ses amis ont songé à imiter les procédés des vieux catholiques de Cologne. Encouragés par l'attitude du conseil municipal de Paris, ils viennent de lui adresser une supplique en due forme pour obtenir la concession d'une chapelle.

La demande a été déposée hier sur le bureau par M. Chevalier, membre du conseil, elle sera vraisemblablement discutée aujourd'hui (29 mars.)

Et M. Mottu est en prison, quel dommage! Les abbés Châtel modernes sont privés de leur meilleur et de leur plus énergique appui.

En attendant, la *Tribune* de Bordeaux défend le chanoine Mouis et se constitue le *Moniteur* des conférences de l'abbé Junqua, les deux nouveaux hérésiarques. A propos du talent oratoire de l'abbé Junqua, « nous recommandons, dit l'*Univers*, aux lettrés et aux délicats de la libre-pensée, certaines métaphores hardies, certaines images plus grandioses qu'explicables, telles que *tendre la main du cœur, vivre sous l'arbre léthargique de Rome, sous le mancenillier de l'ultramontanisme*.

« Quelle bonne aubaine si l'on en trouvait de semblables dans une lettre orthodoxe, et comme on apprendrait à en rire dans le *Journal des Débats*! »

A propos de l'*Univers*, voici l'*Étoile* d'Angers qui tance vertement les croyances de la réunion Colbert. « Les membres de cette réunion, dit-elle, reprochent à l'*Univers* la sé-

vérité avec laquelle il traite les princes d'Orléans. A les entendre, cette polémique de l'*Univers* nuirait beaucoup à l'œuvre de fusion. Ceci est une mauvaise plaisanterie. Est-ce que les princes d'Orléans, pour remplir leur devoir, ont à se préoccuper de ce que dit d'eux tel ou tel journal? Est-ce que d'ailleurs l'*Univers* se permettrait contre eux ces attaques, s'ils suivaient franchement la ligne de conduite qu'aurait dû, depuis longtemps, leur commander l'intérêt de la France? Agissant comme ils continuent à agir, quel droit ont-ils à des ménagements? Il faut dire toute la vérité à ce sujet. Il y avait une intrigue, il y a encore un reste d'intrigue tendant à une restauration de l'usurpation orléaniste, avec l'aide d'une fraction du parti légitimiste. Ce qui a empêché cette intrigue d'aller son chemin et de gagner du terrain, c'est la résistance qu'elle a rencontrée dans l'*Univers*, dans l'*Union* et dans quelques journaux royalistes de province.

M. Jules Simon, chacun le sait, est de première force sur la religion naturelle; mais en revanche il connaît très-peu sa propre langue, ou du moins il est médiocrement fixé sur la valeur des expressions et sur la logique des mots.

« Restez des *cuisîtres*! » vient-il de dire, à Rouen, aux maîtres et aux élèves de l'école normale primaire.

Or, le mot *cuisître* n'a jamais été pris qu'en mauvaise part. Ouvrez tous les dictionnaires possibles, vous y trouverez cette définition: CUISITRE, *homme grossier et pédant*.

A la place des maîtres et des élèves, j'aurais crié à M. Jules Simon: « — Eh! dites donc, là-bas, Excellence, parlez pour vous! » E. DE M.

SERVICE MILITAIRE.

Voici le texte même du titre 1^{er} du rapport sur la loi militaire déposé par M. Chasseloup-Laubat:

Art. 1^{er}. Tout Français doit le service militaire personnel.

Art. 2. Il n'y a dans les troupes françaises ni prime en argent, ni prix quelconque d'engagement.

Art. 3. Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire peut être appelé, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de 40 ans, à faire partie de l'armée active et des réserves, selon le mode déterminé par la loi.

Art. 4. Le remplacement est supprimé.

Les dispenses de service, dans les conditions spécifiées par la loi, ne sont pas accordées à titre de libération définitive.

Art. 5. Les hommes sous les drapeaux ne prennent part à aucun vote.

Art. 6. Tout corps organisé en armes est soumis aux lois militaires, fait partie de l'armée, et relève, soit du ministre de la guerre, soit du ministre de la marine.

Art. 7. Nul n'est admis dans les troupes françaises s'il n'est Français.

Sont exclus du service militaire, et ne peuvent à aucun titre servir dans l'armée:

1^o Les individus condamnés à une peine afflictive ou infamante;

2^o Ceux qui ayant été condamnés à une peine correctionnelle de 2 ans d'emprisonnement et au-dessus, ont en outre été placés par le jugement de la condamnation sous la surveillance de la haute police, et interdits en tout ou en partie des droits civiques, civils ou de famille.

EN ALSACE.

FÊTE DE L'EMPEREUR GUILLAUME.

Guebwiller, 23 mars 1872.

Monsieur le Rédacteur,

C'était vendredi dernier la fête de l'empereur-roi; on a voulu de nouveau nous donner un échantillon de patriotisme en Alsace. Nous recevons souvent de ces leçons depuis quelque temps.

Dès la veille, jeudi, l'hôtel-de-ville, la gare et les maisons des principaux fonctionnaires prussiens étaient décorés de drapeaux, de guirlandes et de banderoles aux trois couleurs, rouge, blanc et noir.

On voulait faire chômer les fabriques pendant la fête, mais les ouvriers ont tous demandé à travailler; néanmoins, les enfants de toutes les écoles eurent congé et durent se rendre à l'église de la première paroisse où un service fut célébré avec le *Te Deum*, ainsi qu'au temple protestant.

Il est bien entendu que ce ne furent que les autorités prussiennes qui firent les frais de la fête. Depuis deux jours, tous les jeunes gens, principalement les demoiselles, portent tous de jolis petits nœuds de rubans aux couleurs françaises; je ne saurais vous dire combien cela vexa les Prussiens.

Jeudi soir, la fête fut inaugurée par un feu de joie que les soldats allumèrent sur la montagne qui domine notre vallée; malheureusement le brouillard empêcha de le bien voir, à la grande joie des habitants.

Puis, vers 8 heures, les soldats de notre ville, réunis à ceux de notre voisine Sultz, descendaient la grande rue, avec des torches, au son des fifres et des tambourins, en chantant à tue-tête. C'était écœurant. Aussi ont-ils été sifflés, hués, comme un acteur qui manque sa pièce. Il est bon d'ajouter qu'à vingt pas devant eux, une centaine de gamins chantaient la *Marseillaise*.

Le lendemain, à 6 heures, tout le monde fut réveillé au son de la fanfare française qu'ils exécutent on ne peut mieux, et cela très-souvent. Les soldats allaient passer la revue sur la grande place de l'église.

A quelques pas de l'hôtel-de-ville se trouve une grande fontaine, sur laquelle on avait apposé pendant la nuit une grande caricature très-bien faite, représentant Bismarck et le roi de Prusse enchaînés, ce dernier ayant « un vase de première nécessité » sur la tête en guise de casque; leurs pieds reposaient sur des têtes de morts; en dessous on avait écrit en gros caractères: « Vive la France! » puis les trois couleurs françaises. Jugez de l'effet que cela a produit au passage des soldats; les officiers, naturellement, firent immédiatement arracher les placards.

A huit heures, les soldats se trouvaient de nouveau sur la place de l'église; les ouvriers venaient de déjeuner. Tout-à-coup voilà que les garçons et les filles bras dessus, bras dessous, les garçons en tête, font le tour de la place en chantant la « *Marseillaise*; » ils parcoururent ainsi la ville, tous avec des bandelettes tricolores.

A une heure de l'après-midi, grande réunion de tous les gamins de la ville sur la place de la Gendarmerie; ils descendent tous à vive voix aux cris mille fois répétés de « Vive la France! » et aux chants en chœur de « Par la voix du canon d'alarme! et de: Charlotte l'Africaine, » malgré la neige qui tombe à gros flocons et les Prussiens qui leur distribuent (faute de pouvoir mieux) des calottes, en veux-tu? en voilà.

Quelques filles sont mises en prison; elles se permirent d'insulter des soldats qui leur avaient arraché leurs rubans français. En allant dîner, toutes ces demoiselles (sortant des fabriques) avaient les couleurs françaises enlacées dans de larges rubans noirs ou des crêpes, qu'elles avaient gentiment posé sur la tête de l'Alsacienne.

Le soir, la fête fut terminée par « l'agréable » musique des fifres et des tambourins, accompagnés de trois ou quatre soldats qui n'en pouvaient mais, car ils étaient sale-

ment ivres, depuis les officiers jusqu'au dernier. Aussi ne faisait-il pas bon leur dire quelque chose; d'ailleurs, le froid était un peu vif, personne ne les a même regardés descendre la ville, et ils eurent bien vite terminé.

On les entendit chanter dans les rues jusqu'au matin; heureusement que tout est fini, car il y a eu assez de rixes sanglantes.

Enfin ils ont voulu nous donner une leçon et ils en ont reçu une bonne de nouveau; mais ils étaient dans une colère!...

Puisse la France tenir à l'Alsace comme l'Alsace tient à elle!

L'un de vos abonnés d'Alsace.

(Correspondance de la *France Nouvelle*.)

LETTRE

DE M^{re} L'ÉVÊQUE DE VERSAILLES

A UN DÉPUTÉ.

Versailles, 25 mars.

Monsieur le Représentant,

Pie IX, prisonnier dans son palais, est donc condamné à boire le calice jusqu'à la lie! Son calme, sa résignation, sa fermeté étonneront ses ennemis. Les catholiques répandus dans toutes les parties du monde élèvent la voix en faveur de leur Père captif. Ils savent très-bien que Pie IX, soit comme roi, soit comme chef suprême de l'Église, a des droits imprescriptibles. Ils savent très-bien que les violences et les injustices commises à son égard resteront éternellement des violences et des injustices; qu'elles ne se changeront jamais en des faits qui puissent donner même l'ombre d'un droit à la politique italienne.

C'est pourquoi ils s'efforcent d'appeler l'attention des hommes d'Etat sur le monstrueux forfait consommé par la prise de Rome, et sur les déplorables conséquences qui en résultent pour le Saint-Siège et pour l'Église. Ils frappent à toutes les portes. Que leur répondent les gouvernements? Rien. Ceux qui ne se montrent pas ouvertement hostiles à la papauté, se contentent de faire parvenir à l'auguste vieillard du Vatican quelques paroles de sentimentalisme et de sensiblerie.

L'abandon général d'une telle cause est, selon nous, un signe épouvantable pour l'avenir. L'Église est toujours prête pour les épreuves et pour le combat. La victoire finale lui est assurée. Mais que les peuples tremblent dans la voie où leurs chefs les engagent.

Ce qui vient de se passer à Versailles est une nouvelle douleur ajoutée à toutes nos poignantes douleurs. Sous l'Empire, la Chambre assurément ne péchait pas par excès de zèle pour la religion. Cependant, elle ne repoussait pas systématiquement les plaintes et les vœux des catholiques. Elle ne refusait pas d'examiner la question romaine et les droits du Saint-Siège. On se souvient du fameux *jamais* qui fut accueilli avec transport. Celui-là même qui, par une guerre irréfléchie, pour son malheur et pour le nôtre, avait commencé le fatal ébranlement de la Péninsule, se voyait obligé de protéger le Vicaire de Jésus-Christ contre les derniers excès du gouvernement subalpin. Pourquoi donc à cette heure les réclamations de plus de cent mille catholiques sont-elles écartées d'une manière si leste et si peu digne? Tout ce qu'on pourrait dire, en objectant la différence des situations, ne serait qu'un vain et misérable prétexte.

Il y a dans l'Assemblée nationale des hommes de cœur et bien convaincus. Ils auraient tous, nous n'en doutons pas, acclamé d'une voix unanime l'orateur qui, en termes convenables mais énergiques, eût formulé une protestation en faveur des droits temporels du Saint-Père. Cette protestation exempte de tout danger, sans rien changer aux dispositions des gouvernements de l'Europe à notre égard, aurait produit un excellent effet en France et dans le monde.

O profondeur des desseins de la Providence! Il y a des hommes qui, par leur position et leur caractère, devraient être les premiers à la brèche et y entraîner tous les bons. Ils ont du talent et de la célébrité; ils pourraient faire beaucoup pour le triomphe des principes; mais on ne sait quelle crainte les arrête tout-à-coup. Qu'est-ce que cela signifie? C'est pour nous un mystère. Auraient-ils quelque vue surhumaine que nous

n'avons pas, ou bien se seraient-ils mis par leurs antécédents dans l'impossibilité de servir utilement l'Eglise ?

Toutefois, que les catholiques ne se découragent pas ; qu'ils continuent d'user de leur droit et de faire entendre bien haut leurs justes plaintes. Dieu, qui veille d'une manière si spéciale à la conservation de notre vénéré Père, se laissera toucher à la fin et nous enverra de meilleurs jours.

Agréé, monsieur le Représentant, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

PIERRE, évêque de Versailles.

Faits et propos du jour.

La Gazette de France relève avec beaucoup de raison les paroles anti-patriotiques d'un journal radical qui, parlant de Nice et de Garibaldi, a écrit ces paroles incroyables :

De même, s'il consent à laisser Nice, sa ville natale, à la France républicaine, il désire l'enlever à la France boubééc. (Ceci veut dire royaliste et réactionnaire dans un patois particulier.) CE QUI EST ENCORE D'UN FORT BON PATRIOTE.

Ainsi, il y a en France des journaux qui approuvent un nouveau démembrement de la France.

Il y a des patriotes français qui louent Garibaldi de sa haine pour notre patrie.

Il y a des soi-disant républicains qui préfèrent la République à la France...

On l'a assez vu depuis le 4 septembre !

On n'a même vu que cela ; mais il est instructif de leur entendre raconter eux-mêmes.

Autre modèle de style républicain.

Celui-ci émane des élèves de philosophie d'un lycée de province, à Bordeaux, je crois, qui, ayant fait du tapage, virent avec une indignation civique quatre agents de la paix publique à la porte du collège. Ces petits malheureux protestent dans une lettre adressée au journal la Tribune, et qui est digne, en effet, des colonnes d'une pareille feuille. Le Pays a relevé une phrase admirable de ces enfants, qui semblent avoir bu le pétrole dans leurs biberons :

« Devons-nous donc croire que la police nous attendait simplement pour nous exciter au désordre ? C'est ce que l'événement semble prouver. Surexcités par l'attitude des agents, cinq de nos camarades ont été arrêtés. »

En parlant de collège, voici M. Beulé, un homme de collège qui, l'autre jour, a eu facilement un grand succès à l'Assemblée, à propos des subventions théâtrales. C'était un peu creux, son discours ; mais, bah ! c'était sonore. Le Charivari croit « qu'une notable partie du fameux discours musical prononcé l'autre jour par M. Beulé ne serait que la reproduction à peu près textuelle d'une oraison funèbre déjà débitée par lui lors de la mort de Meyerbeer... ou de Rossini. »

Sa mémoire doit avoir bien servi le Charivari. Il y avait en effet, dans le discours de M. Beulé, toute une partie de trombonne qui semble faite pour résonner dans une symphonie funèbre.

M. Bergerat donne, dans le Bien public, quelques extraits d'un ouvrage que trois réfugiés publient en ce moment à Genève, par fascicule, sous ce titre : Hommes et choses du temps de la Commune.

Voici un beau fragment du monument que ce trio de communalards élève pierre à pierre :

Une femme accouche sur un tas de pierres devant des fédérés, imbus de catholicisme sans doute, puisqu'ils portent l'enfant à l'église la plus voisine, Saint-Médard.

— Quel est le prénom de l'enfant ? demande le prêtre.

— Duval, répond le parrain improvisé, un lieutenant qui fumait patriarcalement sa pipe.

— Duval, dit le prêtre ; mais ce n'est pas le nom d'un saint ?

Devant son catholicisme mis ainsi à l'épreuve, imaginez un peu la réponse du lieutenant !

— En effet, monsieur le curé, ce n'est pas le nom d'un saint, mais c'est celui d'un martyr !

Il y eut dans l'assistance un frémissement qui gagna jusqu'au prêtre. Toutes les mains vinrent serrer celles de l'homme simple qui, sans s'en douter,

venait de dire un de ces mots épiques que l'histoire enregistre.

Il n'y a rien de plus cocasse dans le répertoire des insanités des Bouffes-Parisiens.

On paraît généralement ignorer ce qui s'est passé dans la Société des gens de lettres, au sujet de la candidature de M. Victor Hugo à la présidence de cette assemblée.

Voici, à ce sujet, des renseignements inédits, dont nous pouvons affirmer l'authenticité.

Une soixantaine de membres de la Société avaient spontanément proposé la candidature de M. Victor Hugo qui l'accepta, et même avec empressement. Mais ayant appris, plus tard, que la candidature de M. Alexandre Dumas fils serait également mise en avant, et appuyée par un certain nombre de sociétaires, M. V. Hugo se hâta d'envoyer son désistement par écrit, en faisant connaître que dans sa pensée il ne devait pas plus y avoir de président dans la république des lettres que dans les autres.

Cette détermination soudaine, en présence d'une compétition inattendue, fait songer involontairement à la fable du chien du jardinier qui, ne pouvant pas manger le gâteau, empêcha les autres d'y toucher.

On vendait au Tattersall un magnifique cheval, qui avait précédemment appartenu à un riche Anglais, colonel des life-guards, et avait été payé par lui mille livres sterling.

Le cheval avait un beau jour tué le colonel en le lançant contre un mur ; aussi conçoit-on que les acheteurs aient mis peu d'empressement jusqu'à avant-hier à se le disputer.

Le vicomte de M... fit seller le bucéphale, réussit à sauter en selle et partit pour le bois. Tout alla bien jusqu'à Bagatelle ; mais là le vicomte fut si brusquement désarçonné, qu'il se releva dans le plus triste état, avec le bras gauche cassé.

Quant au cheval, il a pris la fuite, et on ne l'a pas revu depuis.

Juliette et Henri formaient depuis dix ans un ménage modèle ; leur mariage avait été la fin d'un roman un peu différent des romans ordinaires.

Juliette était la fille d'un riche négociant du faubourg Saint-Marcel. Henri était employé dans la maison. Les deux jeunes gens se virent et s'aimèrent.

Le père, au lieu de refuser sa fille à un jeune homme sans fortune, donna son consentement au mariage. Henri était laborieux et rangé. C'était tout ce qu'il demandait.

Après dix ans d'une union paisible, Juliette dut être vivement émue en recevant, il y a quelque temps, une lettre anonyme, écrite par quelque ami ou quelque ennemi, en tout cas par une personne bien informée. Cette lettre renfermait la preuve de l'inconduite d'Henri, de ses fréquentations avec une certaine Virginie, demeurant quartier Saint-Antoine. « Tous les soirs, à huit heures, disait la lettre, votre mari passe devant la maison de sa maîtresse, fait un signe particulier. Il monte ou elle descend, et ils partent ensemble. »

La pauvre Juliette, profondément blessée à cette révélation, surveilla son mari, et hier soir, au moment où les deux amants se rencontraient, — après l'échange du signal convenu. — Virginie lâcha le bras d'Henri en poussant un cri de douleur ; elle venait de recevoir de Juliette un coup de couteau dans les reins. La blessure n'est pas précisément dangereuse, la femme outragée n'ayant pas su, dans sa colère, diriger son coup.

Juliette a été arrêtée.

ASSAUT D'ESPRIT. — M. Lucien Brun dinait à la Présidence et se trouvait placé à côté de M. Thiers. Celui-ci venait de se verser du vin, et, tout en causant, cherchait l'eau. M. Lucien Brun prend la carafe et dit à M. Thiers : — C'est le rôle du pouvoir législatif de mettre de l'eau dans le vin de l'exécutif.

— Soit ! répliqua M. Thiers souriant, mais très-peu, s'il vous plaît, très-peu.

Mon Dieu ! qu'est-ce qui n'a pas d'esprit ? Les dictionnaires eux-mêmes en ont quelquefois.

Voyez plutôt :

PROVISOIRE.

Et immédiatement au-dessous :

PROVISOIRE-MENT.

On lit dans le Journal de Montélimar :

« Le maire de Lyon, le « vénérable » M. Hénon, est venu passer, comme un simple mortel, quelques jours sous le ciel bleu de Montélimar.

» Voici le menu d'un dîner de ce Lacédémonien :

» Huitres de Cancale.

» Potage à la pâte de Hollande.

» Goujons au vin de Champagne.

» Tranches de gigot à l'ail.

» Pâté de gibier.

» Dessert, vin de Jéricho.

» Seul le brouet noir brillait par son absence.

Mais le « gigot-z-à-l'ail » municipal y était ! C'est l'important.

A une représentation de Rabagas :

— Monsieur, rendez-moi ma stalle !

— Monsieur, il ne fallait pas la quitter.

— J'y avais laissé un journal...

— Oui, mais il était d'hier.

Dernièrement un parvenu discutait avec son fils, garçon très-mal élevé, qui lui répondit, en haussant les épaules :

— Eh ! tu es fou !

— Hein ? fit le parvenu courroucé, voilà qui est trop fort ! Si j'avais dit seulement la moitié de cela à mon père...

— Ah ! ton père, ton père, grommela le fils.

— Apprends, polisson, que mon père valait bien le tien !

Il y a quelques jours, le comte X... visitait ses propriétés du Gâtinais. Chemin faisant, il rencontre un de ses fermiers.

— Eh bien ! père Claude, lui dit-il, voilà un fameux temps. La végétation pousse dru, tout va sortir de terre.

— Ah ! n'ot'maitre, vous me faites peur ! répondit le campagnard.

— Peur ?... et pourquoi ?

— C'est qu'on a enterré ma femme la semaine dernière.

EMPOISONNEMENT DES FRÈRES MARISTES

NOUVEAUX DÉTAILS.

On lit dans le Petit Marseillais :

Nous recevons de notre correspondant de la Seyne de nouveaux détails, à propos de l'empoisonnement des frères Maristes.

Cette affaire est diversement interprétée. On croit cependant que les passions politiques ont été le seul mobile du crime. Le coupable, qui comme on sait a été arrêté, est un homme de 50 ans, fort bien bâti, et d'une constitution très-robuste.

Quoique domestique dans l'institution des frères Maristes, c'était un ancien déporté de 1852 et qui se faisait beaucoup remarquer par l'extravagance de ses opinions.

Détail bon à noter : la tentative de l'empoisonnement a eu lieu le 18 mars. On sait que cette date rappelle pour la France les jours les plus néfastes, le triste anniversaire de la proclamation de la Commune à Paris.

Ce jour-là, les frères Maristes avaient à leur table deux individus qui sont encore alités et gravement malades.

Le parquet de Toulon poursuit activement son instruction judiciaire.

Elle fera sans doute connaître si l'auteur de cette odieuse tentative d'empoisonnement est un agent des sociétés secrètes, ou si ce n'est qu'un vulgaire fanatique.

Un point à éclaircir est encore celui-ci : Comment a-t-il pu se procurer le poison ? A-t-il eu des complices ?

C'est ce que l'enquête commencée ne tardera pas à bien établir.

LE GÉNÉRAL DU TEMPLE

AU FIGARO.

Monsieur le Rédacteur,

Ne pouvant me faire entendre de l'Assemblée et par conséquent du pays, seriez-vous assez bon pour me permettre d'user de la grande publicité de votre journal pour faire connaître, le plus possible, certaines particularités relatives aux événements qui se sont passés récemment ?

Je ne m'adresse pas à un journal religieux ; on ne le lirait pas, on ne le croirait pas ; pas plus qu'un prêtre ne serait cru s'il publiait ce qui suit :

Le jour, pas la veille, pas le lendemain, le jour où nos troupes sortaient de Rome, nous éprouvions notre première défaite : Wissembourg, et nous perdions dans cette bataille le même nombre d'hommes que celui des hommes sortant de la ville éternelle.

Le jour où le dernier soldat quittait l'Italie, à Civita-Vecchia, nous perdions notre dernière réelle bataille, Reischoffen.

Le 4 septembre 1870, jour où croula la dynastie napoléonienne, était le dixième anniversaire du 4 septembre 1860, jour où Napoléon III, craignant plus les bombes du nouvel Orsini que Dieu, complotait dans une rencontre avec Cavour l'unité italienne et la chute de la papauté.

Le jour où les Italiens paraissaient devant Rome, les Prussiens paraissaient devant Paris, et l'investissement complet des deux villes avait lieu le même jour.

Par contre, le jour où le Journal officiel apprenait à la France que l'Assemblée nationale demandait des prières publiques, une dépêche télégraphique annonçait à la France, qu'un inconnu (Ducatel), — son nom ne fut réellement connu que le lendemain, — avait paru sur les murs de Paris et avait dit : Entrez !

Et huit jours après, pendant que les prières officielles avaient lieu à Versailles, à l'église Saint-Louis, devant l'Assemblée nationale et le chef du pouvoir exécutif, une dépêche du général de Mac-Mahon annonçait que l'insurrection était définitivement vaincue, et les derniers coups de feu se tiraient au Père-Lachèse, pendant que les dernières prières s'élevaient au ciel. Jamais l'armée pendant ces huit jours, ne s'était plus vaillamment comportée. Pas une faute commise, pas un échec subi dans cette guerre si difficile des rues !

L'ambassadeur est maintenant à Rome.

Puissions-nous ne pas avoir à nous repentir d'avoir plus cru à l'habileté humaine qu'à la puissance de Dieu.

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

F. DU TEMPLE,
Député d'Ille-et-Vilaine.

Chronique de l'Ouest

ET CHRONIQUE LOCALE

Dans la séance du 23 mars, l'Assemblée a repoussé un article proposé par M. Brisson, comme annexe à la loi relative aux lieux de déportation. Cet article additionnel était ainsi libellé : « La présente loi ne sera exécutoire qu'après les délibérations sur les propositions relatives à l'amnistie. » 205 voix se sont prononcées POUR l'article, 398 CONTRE.

MM. Beulé, Châtelain, vicomte A. de Cumont, Delavau, comte Durfort de Civrac, Joubert, comte de Maillé, Montrieux, Mayaud, Richard (Max), ont voté CONTRE.

M. le vicomte J. de la Bouillerie, retenu à la commission du budget n'a pas voté.

(Union de l'Ouest.)

On lit dans l'Union libérale de Tours :

Un crime affreux aurait été commis dans la commune de Villa-Savary, au domaine dit des Cannonges.

Un vieillard de soixante-dix ans, père du jardinier du château, a été trouvé étranglé dans son lit. Outre des contusions et des blessures nombreuses, la victime portait encore au coup la corde qui a servi à commettre le crime. Une armoire avait été forcée, 900 fr. en or enlevés et des valeurs soustraites. Les assassins avaient profité, pour commettre le forfait, de l'absence du fils et de la belle-fille de la victime. On suppose qu'ils sont étrangers à la localité ; on parle d'Espagnols qu'on aurait vu rôder la veille autour du château.

Dimanche, à la suite d'un repas de baptême, plusieurs habitants de la commune de Suèvres, quelque peu animés par les libations, s'amusaient à mesurer leurs forces.

L'un d'eux fut tombé.

Il se fâcha et voulut mettre hors de chez lui, où la lutte avait lieu, deux de ses parents.

Ceux-ci refusèrent de sortir.

Ce que voyant, le vaincu s'élança sur un fusil double — malheureusement chargé — et menaça de faire feu.

Ses antagonistes le regardaient en riant; mais lui, devenant furieux, prit distance, lâcha successivement les détentes de l'arme, et la charge alla frapper l'un en plein visage et l'autre dans le bras et la poitrine.

Au bruit de la détonation, on accourut; on se précipita au secours des victimes, atteintes heureusement sans gravité; puis on s'empara du meurtrier qui, ahuri, ne semblait pas avoir conscience de son action.

Le parquet de Blois s'est transporté hier matin à Suèvres, et, à la suite d'une enquête, l'auteur de l'action criminelle que nous venons de rapporter a été arrêté.

Le même jour, à Mirebeau, un négociant de cette ville, M. Alexis Métois, âgé de 50 ans, sortait de la cour de son beau-père, le sieur Moulin, charron, conduisant par la bride un cheval attelé à une charrette, lorsque, arrivé dans la rue des Rondettes, l'animal, effrayé par la chambrière qu'on avait négligé de relever et qui lui battait sur les jarrets, a pris tout-à-coup le mors aux dents et s'est élancé à fond de train dans cette rue, entraînant son conducteur qui cherchait à le retenir.

Arrivé à une certaine distance, M. Métois, s'arc-boutant sur une grosse pierre située au tournant de la rue, fit un dernier effort pour arrêter son cheval; mais il manqua son coup et tomba sous sa charrette, dont une roue lui broya la tête. La mort fut instantanée.

Lundi dernier, la police d'Angers a fait transporter à la morgue le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, qui a été trouvé dans la Maine en aval du pont de la Basse-Chaine, et flottant à la surface de l'eau.

Le 23 mars le sieur F..., cultivateur à Juingé-sur-Loire, était trouvé mort dans sa

chambre. Ses vêtements étaient brûlés jusqu'à la ceinture. On suppose que cet homme, qui était constamment ivre, aura fait un grand feu (c'était son habitude) et sera tombé dedans.

Nous avons rendu compte, dit l'Ordre de Mayenne, de l'arrestation d'un sieur F..., boucher manceau, qui était venu à la dernière foire, à Mayenne, pour faire des emplettes. Il s'était abouché avec un paysan qu'il croyait moins fin que lui et lui avait acheté sa vache moyennant le prix de 425 fr., mais il ne lui avait, en réalité, remis que 35 fr.; c'était donc un déficit de 90 francs. Le malheureux vendeur ne connaissait point la valeur des billets de banque, mais il s'aperçut cependant qu'il était victime d'une supercherie. Cette affaire s'est dénouée devant le tribunal correctionnel de Mayenne, qui a condamné le sieur F..., comme coupable d'escroquerie, à six mois d'emprisonnement et aux frais. Voilà une vache qui lui aura coûté cher.

Le 14 courant, M. le curé de la Bohalle voulut lever le tronc de la chapelle de Saint-Joseph, située en cette commune; mais grand fut son étonnement, de voir qu'on en avait forcé le couvercle et volé le contenu.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent de Paul, aura lieu mardi prochain, 2 avril, à une heure après midi, au siège de la société, Grand'Rue, 49.

Les personnes qui auraient des lots à envoyer sont priées de les faire remettre chez le concierge.

Correspondances agricoles.

Dans le Nord, les blés ont la plus belle apparence, les colzas sont très-beaux et seront en fleur avant la fin du mois; il y a déjà autant d'herbe dans les pâturages qu'on en a ordinairement du 15 au 20 avril.

Dans les Vosges, les céréales d'hiver se trouvent dans d'excellentes conditions; malgré les froids de décembre et de janvier, les espérances ne sont pas déçues; quelques arbres seulement et quantité de vignes sont gelées.

En Alsace, les champs emblavés en automne sont magnifiques.

Dans le Loir-et-Cher, toutes les récoltes sont très-belles; les luzernes sont déjà bien parties, trop tôt peut-être s'il survient des gelées tardives. Les abricotiers et les pêchers

commencent à fleurir. Les poiriers sont très-avancés.

En Vendée, la gelée n'a fait de mal qu'aux luzernes, mais les prairies naturelles ont un bel aspect; les blés d'hiver se développent bien et les colzas fleurissent.

Dans la Dordogne, les seigles-fourrages, farouchs, trèfles, luzernes, sainfoins, couvrent le sol d'un vert plein d'espérances. Les froments, affranchis du froid, tallent d'une façon convenable, et si la vigne ne donnait à la taille de cruelles déceptions, on n'aurait qu'à se louer de l'avenir.

On lit dans le Nouvelliste de Cholet :

« Les campagnes de notre bocage vendéen présentent en ce moment un spectacle bien fait pour réjouir l'œil du cultivateur.

» La nourriture des bestiaux, malgré la rareté du foin et de la paille est assurée pour un mois encore par les choux qui commencent à fleurir après avoir pris un développement inaccoutumé.

» On emploie maintenant aussi, en grande proportion, le coupage de seigle dans lequel se montrent quelques épis — chose rare en hiver.

» Les céréales d'hiver se présentent dans les meilleures conditions, le froment et le seigle surtout.

» Le tallage est très-vigoureux, les feuilles larges et d'un vert foncé, les tiges nombreuses et grosses.

» Les céréales de printemps, les trèfles, les luzernes, qui commencent à devenir nombreuses dans ce pays, lèvent à merveille.

» Les prairies où l'eau ne séjourne pas sont en végétation active avec une préparation excellente.

» On peut donc espérer que l'année 1872 comblera les vides qu'avaient faits les années précédentes et que le peuple français mangera du pain de froment à belles dents et à bon marché. »

AVIS.

Ceux de nos abonnés de Saumur ou des environs, qui ont souscrit à la GALERIE CONTEMPORAINE pourront faire prendre au bureau du journal, à dater du 25 mars courant, les séries 1^{re} et 2^e (cent volumes) avec leur QUITTANCE D'ABONNEMENT pour une année. En conséquence, ils auront à solder le montant des deux premières traites, et ils ne devront payer la troisième qu'après la livraison des quarante derniers volumes.

Beaucoup de personnes nous faisant observer qu'elles ont déjà une partie des volumes de la COLLECTION, nous avons obtenu, pour nos ABONNÉS SEULS, que

les exemplaires manquants leur seraient expédiés FRANCO, à raison de TRENTE-CINQ CENTIMES le volume. (Voir la liste des 14 volumes, désigner ceux qui manquent, et en envoyer le prix.)

Les abonnés, non souscripteurs, à l'ECHO DE L'OUEST sont priés de verser le montant de leur abonnement dans le plus bref délai.

Pour ceux en dehors de Saumur, un mandat sur la poste est le mode le plus simple et le plus avantageux.

DÉPÊCHES

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 29 mars.

Hier, l'Assemblée a décidé qu'aujourd'hui vendredi-saint, il n'y aurait qu'une séance de nuit, de 9 heures à 11 heures.

Tout s'arrange, et l'accord se fait entre la commission et le gouvernement. Les vacances dureront trois semaines, du 30 mars au 22 avril. Pendant les vacances la commission des grâces continuera de siéger. Plus de deux mille pourvois lui sont soumis.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 28 mars.

M. Grévy annonce la mort presque subite de M. Léopold Javal, membre de l'Assemblée. Le sort désigne M. le prince de Joinville comme commissaire délégué aux obsèques de son collègue défunt.

La Chambre décide que quinze jours ne suffisent pas aux nombreux députés qui doivent se rendre aux conseils généraux. En conséquence, la loi Lefranc, relative à la prorogation pour la session de ces mêmes conseils, se trouve rapportée.

On nomme une commission de permanence.

Vote expéditif sur les budgets de l'intérieur et de la justice. On entame le budget de la guerre.

Demain vendredi, la Chambre aura deux séances, l'une le matin et l'autre le soir, pour tout conclure avant la dispersion de ses membres.

Le procès Trochu tourne décidément fort mal pour celui qui l'intente. Ce ne sont pas MM. Vitu et Villemessant qui passent devant le jury, c'est le général lui-même.

Épouvantable catastrophe à Bruxelles, produite par l'explosion d'une chaudière à vapeur. Six morts et onze blessés.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 MARS 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56 85	» 20	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	» 5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	250	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	620	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	285	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit Mobilier	315	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	522 50	2 50	»
5 % Emprunt	89 10	» 10	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	960	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	455	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	445	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	372 50	» 1 25	»	Est, jouissance nov.	512 50	»	»	Orléans	295	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	391 25	3 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée	297	»	»
1865, 4 %	425 50	» 50	»	Midi, jouissance juillet.	615	»	» 2 50	Est	282	»	»
1869, 3 % t. payé.	273 50	» 1 50	»	Nord, jouissance juillet.	997 50	»	»	Nord	801 50	»	»
1871, 3 % 70 fr. payé.	253 50	» 50	»	Orléans, jouissance octobre.	897 50	»	3 75	Ouest	286 25	»	»
libéré	252	»	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	635	» 2 50	»	Midi	289	»	»
Banque de France, j. juillet.	3725	» 5	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	713	75	» 1 25	Deux-Charentes	288	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	682 50	» 2 50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	713	75	» 1 25	Vendée	263 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société Immobilière, j. janv.	35	»	» 5				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	845	»	»								

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

En totalité ou par portions.

LA PROPRIÉTÉ DE CHAMPAGNE

SITUÉE

Commune de Vaudelnay-Rillé, canton de Montreuil-Bellay, à 2 kilomètres du Puy-Notre-Dame et à 6 kilomètres de Doué.

Château en parfait état, vastes communs. Grand parc entouré de murs,

planté pour la plus grande partie en vignes d'un excellent rapport. Terres labourables et bois taillis en dehors du parc.

Entrée en jouissance immédiate. S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, à M. GOIZET, propriétaire à Ambillou, et audit M^e PAUL TAUREAU, notaire. (166)

AVIS.

Une compagnie d'assurances demande un agent dans chacun des cantons de l'arrondissement de Saumur. — S'adresser à M. DOUSSAIN, directeur du Centre Mutuel, à Saumur (Affranchir.) (185)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A AFFERMER

DE SUITE.

Vingt-sept ares 50 centiares de vigne, avec arbres à fruits en plein rapport, et un petit pavillon, au Champ-Gastineau, près le Clos-Bonnet, commune de Saumur.

S'adresser à M. ROSSIGNOL, rue des Basses-Perrières, ou à M^e CLOUARD.

AVIS

M. BONNOT, François, entrepreneur de travaux publics, de-

meurant à Cinq-Mars-la-Pile, en l'année 1855 a eu un retard de paiements. Il a fait la liquidation en 1864, à l'exception de deux de ses créanciers qui ont été réglés en 1870. Les journaux de Tours en ont fait la publication du 22 au 26 mars 1872; il a été posé des affiches dans les villes de Tours et de Chinon, dans la commune de Cinq-Mars et dans les communes voisines.

M. BONNOT pense avoir liquidé tous ses créanciers; mais, par mesure de précaution, si quelques-uns avaient été oubliés, ils devront s'adresser à M. PLESSIX, agréé du tribunal de commerce de Tours, ou à M. YVOX, entrepreneur des fumiers à

Saumur; munis de leurs titres de créances, ils seront remboursés.

Se présenter jusqu'au 31 mars.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.